



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131-2 et suivants,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25 à R.411-28 et R.417-1 à R.418-9,

VU, le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-1 et R.131-2,

CONSIDERANT, la Déclaration Préalable de Travaux, enregistrée sous le DP 043 154 25 P0002, au nom de Monsieur GACHE ASTRUC Jérôme, ayant pour objet, la réfection de la toiture, à l'identique pour l'habitation située, rue des Genêts, à Pradelles (43420).

CONSIDERANT, la demande d'intervention de l'entreprise, MB Rénovation, domiciliée, 2 Impasse Bel Horizon, 3100 ALES, du 3 juillet 2025 à 13 H 30 au 7 juillet 2025 à 20 H 00.

Il y a lieu d'INTERDIRE la Circulation et le stationnement,

ARRÊTÉ
N°2025-STAT-CIR-014

ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement sont interdits sur la rue des Genêts, 43420 PRADELLES, à compter du jeudi 3 juillet 2025 à 13 H 30 jusqu'au 7 juillet 2025 à 20 H 00.

ARTICLE 2 :

L'entreprise MB Rénovation aura en charge de laisser la circulation accessible aux piétons durant la période des travaux.

ARTICLE 3 :

L'entreprise MB Rénovation veillera à déplacer les engins en fin de journée pour permettre aux riverains d'accéder à la rue des genêts 43420 PRADELLES.

ARTICLE 4 :

Une signalisation et un balisage réglementaire seront mis en place pour l'application des présentes dispositions, par l'entreprise MB Rénovation ;

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Messieurs les employés de voirie,
- L'entreprise MB Rénovation

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

Fait à Pradelles, le 03 Juillet 2025

Le Maire,
Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20250703-2025STATCIR014-AR
Reçu le 03/07/2025

